



SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONI
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONI

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

LOGEMENT

**CLAPIER,
DOUX CLAPIER**

P5 À 7

1,60€

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
ÉCONOMIE P8
JACQUES FUSINA P15 • AGENDA P16
RÉTRO P17 • CARNETS DE BORD P18
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R / À F I A N C / À V O I



Photo IVN



IE, A SÒ.
MATEMU
UTEMPU.

UNA SUMIGLIANZA
QUALUNQUA CÙ L'ATTUALITÀ
SARIA UNA COINCIDENZA

KAMPÀ

SOMMAIRE À LA UNE

LOGEMENT

CLAPIER, DOUX CLAPIER P5



OPINIONS

ÉCONOMIE **MISER SUR L'ÉNERGIE CITOYENNE**

LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

RÉTRO **UN ANNU FÀ**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P15

P16

P17

P18

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapresse-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

L'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Staghjunà

Trè milioni! Si tratta di u sciffu pruvisoriu di turisti chì sò ghjunti nant'à a nostra isula trà i mesi d'aprili è d'aostu. Un sciffu chì hè statu prisintatu da a presidenti nova di l'Agenza di u Turisimu di a Corsica, Angèle Bastiani. S'ellu saria un risultatu quattru volti di più impurtanti di pettu à annu, l'annata 2021 avaria parmissu d'accogliu «solu» a mità di ciò chì s'hè accoltu in u 2019, a colpa à un veranu bellu di sottu par rapportu à prima. I trasporti aerei è marittimi sò stati carchi, bastava à fighjulà i pass'è veni numarosi è l'attesi scemi ind'i porti è aeruporti isulani. Pà ciò chì cuncerna l'alloghji, sò l'alberghi, l'accuratoghji è i stanzi d'ospiti chì ani fattu guasgi u pienu cù 85 % di capacità occupata, mentri chì i campings avariani abbastanza suffertu. Ciò chì hè sicuru, hè chì i Corsi, ind'a so maghjurità, si sò ritrovi torna trapassati da ssa manza di parsoni chì ghjunghjiani tutti à tempu, cù stradi ingurgati, cità assuffucati, mari è fiumi invaditi è altri lochi sopra-fraquintati. È pà ssu mesi di sittembri, basta à falà ind'i carrughji aiaccini pà cus-tatà chì c'hè sempri abbastanza mondu. Hè troppu prestu pà parlà di a famosa è tanta bramata «allarghera» di a staghjoni? Podassi, ma più cà mai hè ciò ch'ella brama l'Agenza di u Turisimu di a Corsica cù a so capimachja. Ci sò parechji scopi: prima, ricunquistà i stragneri, postu chì 80 % di a clientela hè stata custituita di francesi quist'annu. Dopu, metta in ballu una rigulazioni ind'i lochi troppu fraquintati è una tarritorializzazioni di a pulitica turistica, cù un'offerta diversificata fatta di percorsi sfarenti è pà tutti i clienteli. Infini, a nicissità di cuntinuà l'azzioni à prò di u sviluppu durevuli. S'è u populu corsu aspetta piuttosto di ghjirà u spinu à un mudellu ecconomicu arrimbatu solu annant' à u turisimu, saria quantunqua una bona di rigulà i flussi nant' à l'annata sana, ùn fussi cà pà u campà megliu di tutt'ognunu. Ssu problema, com'è tant'altri, ùn hè micca natu calchi ghjornu fà è ùn s'arrigularà micca in quattru è trè setti. Ma, com'è pà tuttu u restu, s'ella ci ferma a spiranza, pruvemu à tenala... ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Encore une semaine où le football pèse de tout son poids sur la vie des RS insulaires. L'annonce, le 21 septembre, de l'interdiction par la préfecture de Haute-Corse* du déplacement de tout supporter depuis la Corse-du-Sud vers Bastia à l'occasion du derby de samedi 25 septembre avait déjà commencé à bien échauffer les esprits. À preuve, au début du match de l'ACA, opposé aux

Niortais le même jour, cette banderole où est inscrit «*Préfet et sbires. Vulteti in Francia*» Mais le «meilleur» restait à venir. Contre toute attente, le directeur de jeu annule un but, parfaitement valable aux dires des spécialistes -et même de pas mal d'autres. Si le compte de l'ACA prend les choses sur l'air de la rigolade, Olivier Pantaloni est exclu du banc de touche pour avoir manifesté vivement sa surprise et sa déception. Quelques supporters, frustrés eux aussi, ont ensuite lancé des briquets sur la pelouse. Ce qui a poussé les grands esprits habituels à vitupérer le club corse, d'autres à insulter l'équipe ajaccienne pour avoir ruiné leur pari sportif, d'autres encore à s'en prendre à l'ensemble des Corses, quitte à exposer au monde l'étendue de leurs insuffisances scolaires et surtout humaines :



À en croire certains sociologues, qu'ils soient de comptoir ou sérieux, le football est un fidèle reflet de la société. On se prend trop souvent à espérer qu'ils se trompent. ■ **Eric PATRIS**

*Interdiction confirmée le 22 septembre par le ministère de l'Intérieur, qui évoque des «antagonismes entre supporters».

HUMEUR

Monstres et compagnie

Le cirque médiatique est bien installé. Autour de la piste centrale, à la faveur de la proximité d'une élection présidentielle, se multiplient les chapiteaux, les baraques foraines et les attractions parfois louches. Par exemple la foire aux monstres, ceux qu'on exhibe complaisamment au public dans le but d'en tirer une gratification pas toujours avouable ni moralement défendable. Après chaque intervention ou publication d'un de ces «monstres», qu'ils soient éditorialistes, polémistes ou politiques, une formule surnage du flot de paroles déversées. Reprise en boucle dans les jours et semaines qui suivent, voire plus longtemps encore, elle acquiert une sorte de vie autonome déconnectée de son sens premier. Et c'est bien là que réside le vrai problème. Nous avons donc eu droit dernièrement à une remarque forte sur «*l'anti-nazisme devenu fou*», comme si on pouvait éradiquer cette idéologie et ceux qui la promeuvent avec des piques spirituelles entre deux négociations policées... Vue aussi, la référence à la «*dictature de la transparence*», qui voudrait faire accroire qu'en termes de gestion de l'argent public, le problème tient plus à une légitime exigence de probité qu'à l'absence de cette dernière. Dernière ritournelle à succès, la fameuse «*judiciarisation de la vie politique*», qui ressort de l'oubli pour un nouveau coup de projecteur. Refrain on ne peut plus toxique sous ses aspects bien élevés. Si on s'en tient à l'air et pas aux paroles, on néglige de comprendre que le fait de protester contre une «*judiciarisation*» quelconque revient à refuser par principe toute application de la loi à qui serait visé par des poursuites. Ce qui, dans ce cas précis, impliquerait que les gens dont la charge est d'inspirer les lois, de les faire, de s'en porter garants... en seraient ipso facto affranchis. Une nouvelle définition du mot «responsable» serait-elle à envisager rapidement pour en faire un équivalent de «monstre sacré»? Il serait, selon certains politiques, plus judicieux de mépriser totalement la séparation des pouvoirs et de laisser juger le Parlement -et certains souvenirs d'auto-amnistie reviennent illico en mémoire- ou de «*sanctionner par le vote*» les politiques mis en cause. Passons sur le fait que la tâche de sanctionner quelqu'un qui ne se présente pas ou plus tient de la mission impossible, et osons proposer, à côté des procès indispensables, la sanction préventive: ne pas voter pour tout candidat qui défend cette ligne. Chiche? ■ **Eric PATRIS**

CLAPIER, DOUX CLAPIER

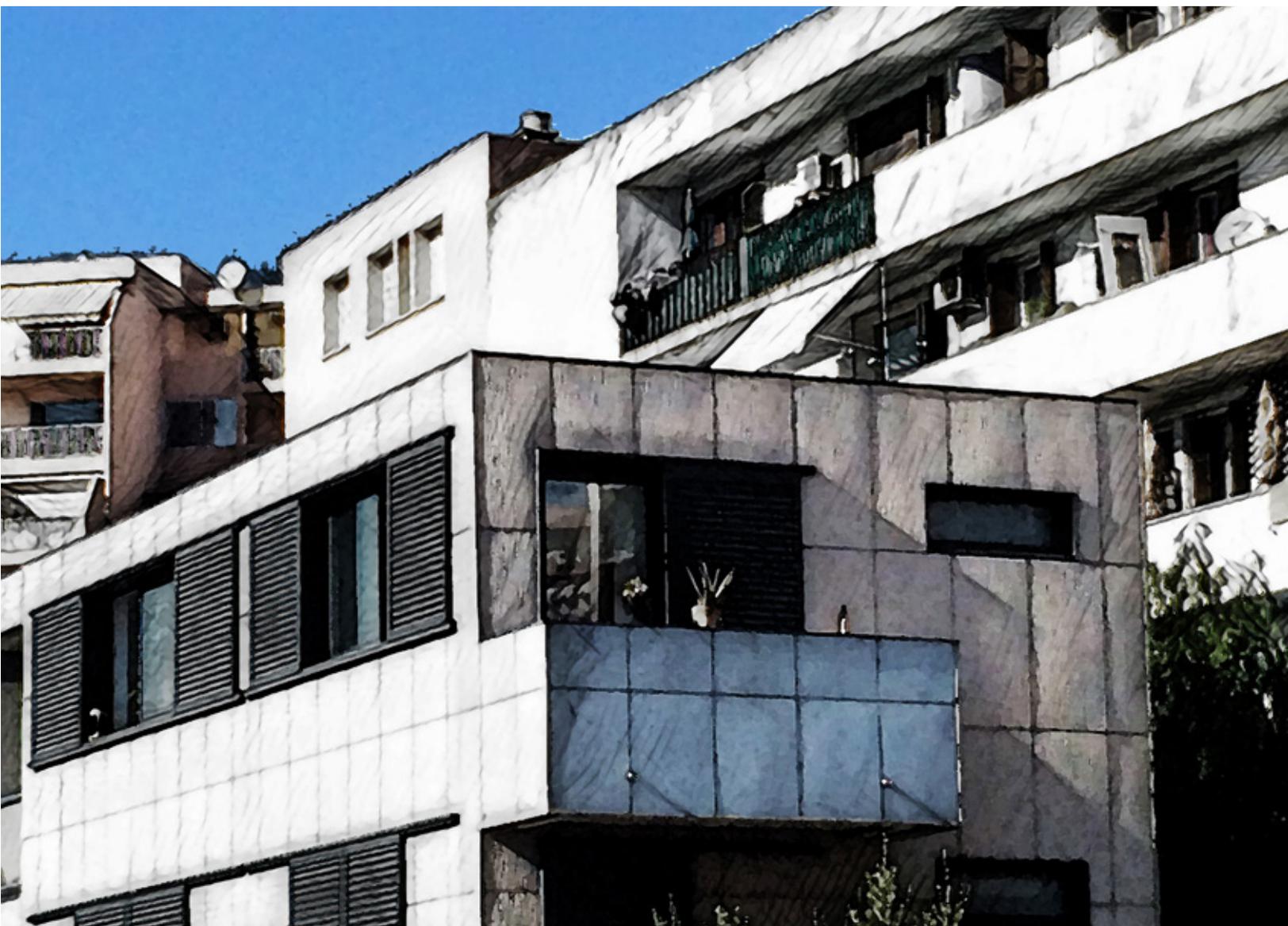


Photo ICN

La construction de logements intègre un large panel de normes techniques.

Y vit-on mieux pour autant ?

Rien n'est moins sûr, comme ont pu le constater nombre de personnes confinées 55 jours durant dans leur appartement.

C'est que le « petit-soi » cher à beaucoup de Français tend justement à être de plus en plus petit.

Un rapport remis à la ministre du Logement début septembre pose le constat d'une incontestable dégradation de la qualité spatiale de l'habitat.

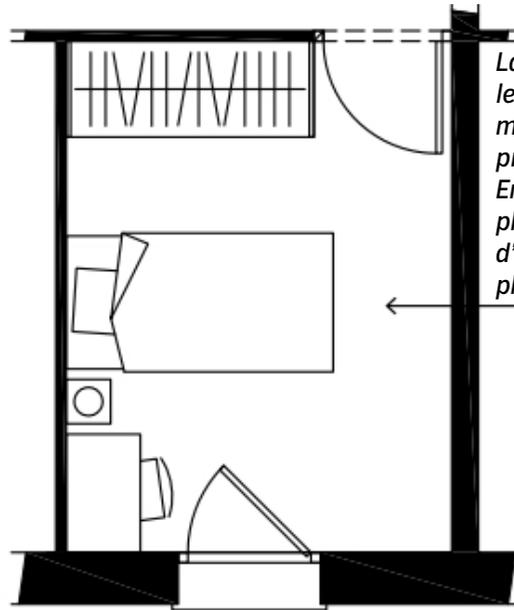
Ses auteurs proposent un référentiel pour changer au plus tôt la donne, pour des logements vastes, plus fonctionnels, plus modulables, mieux éclairés et ventilés.

Et pas nécessairement plus onéreux pour les ménages.

À condition d'actionner les bons leviers.

« Il apparaît ainsi
que la réduction
de la taille
des ménages
n'est pas synonyme
d'augmentation
du confort de vie ».

LA CHAMBRE DE 9 M²



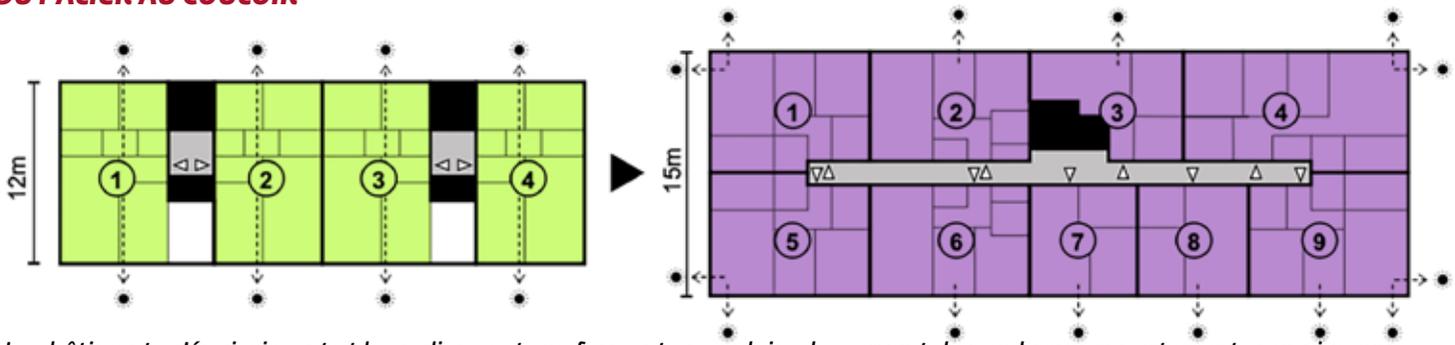
La chambre de 9 m² représente le minimum acceptable, mais elle est loin de pouvoir prétendre être une pièce à vivre. En retranchant la surface du placard, on dispose finalement d'une surface utile d'un peu plus de 7 m².

Manifestement, il n'y a pas que « le ciel bas et lourd » pour peser comme un couvercle. Il suffit parfois de contempler le plafond de son logement, puis de jeter un coup d'œil sur la configuration de ce qui est censé être un « doux foyer », un refuge, pour s'abandonner au spleen. A fortiori lorsque, pandémie et confinement obligent, avec pour tout horizon l'écran de son portable, on réalise, au beau milieu de son salon-salle à manger-cuisine tout-en-un, qu'on est voué à vivre dans un open-space, à la maison comme au boulot. Et ça, en dépit des argumentaires enthousiastes des professionnels de l'immobilier, ce n'est pas vraiment une bonne chose, loin s'en faut ; d'autant que le constat qui s'impose généralement est qu'on a troqué un aquarium contre un bocal. Début septembre 2021, François Leclercq, architecte-urbaniste et Laurent Girometti, directeur général d'Epamarne/Epa-france ont remis à Emmanuelle Wargon, ministre du Logement, un rapport consacré à la qualité du logement en France. Architectes, économistes, aménageurs, promoteurs, élus locaux, sociologues, géographes, notaires... les rapporteurs ont auditionné près d'une centaine de personnes. Ils se sont également appuyés sur diverses enquêtes ou études ainsi que sur la situation dans d'autres pays d'Europe. Et leur constat est qu'en matière d'habitat, il y a qualité et qualité, et qu'il ne suffit pas de cocher toutes les cases côté normes pour garantir le bien-vivre.

Car certes, du point de vue des critères techniques, la qualité des logements s'est fortement améliorée en quelques décennies. « Cela a mené à construire autrement de manière plus raisonnée, parfois plus inventive et exploratoire, à la recherche de nouveaux matériaux, de nouvelles filières et de nouvelles méthodes répondant à cette demande imposée par des normes précises. » Toutefois, ces progrès se sont accompagnés d'une régression, notamment par rapport à ce qui avait pu s'observer lors de la seconde moitié du xx^e siècle. Entre les années 1950 et 1960, par exemple, l'amélioration des logements consistait en une révision à la hausse des surfaces, d'environ 10 m² pour les trois pièces et au-delà. Augmentation qui n'était pas la conséquence de nouvelles obligations réglementaires mais correspondait à ce qui était alors ressenti « comme une nécessité de confort, les maîtres d'ouvrages, qu'ils réalisent des logements locatifs ou en accession à la propriété, inscrivent alors ces exigences dans leurs cahiers des charges ». Globalement, notent les auteurs du rapport, la période des Trente glorieuses a vu une amélioration progressive des surfaces des logements, « le niveau alors atteint devenant une référence qui se maintiendra

durablement, jusqu'aux années 2000. Dès lors, des lois ou des décrets ne fixeront plus de minima à respecter, quelles que soient les catégories de logement, locatifs ou en accession à la propriété, excepté le Code de la construction et de l'habitation ». De plus, depuis les années 1970, les préoccupations de ceux en charge de produire législation et réglementation se sont déplacées pour se focaliser sur des aspects techniques tels que la performance énergétique ou l'acoustique. À ces contraintes vont s'ajouter, au début de ce XXI^e siècle, une migration accélérée vers les zones urbaines et tout particulièrement les grands pôles urbains, là où se concentre l'essentiel des emplois. S'ajoutant à cela une démographie encore positive, il en a résulté une « recherche permanente d'optimisation des constructions pour offrir, a priori à tous, la possibilité de se loger à proximité des zones d'emploi » mais aussi, on le peut le constater dans le cas de régions touristiques, à proximité des zones attractives, par exemple sur le littoral. Ce souci de la performance économique a inexorablement conduit « à une réduction de certaines qualités fondamentales des logements ». Ainsi une enquête de l'Insee parue en 2017 sur les conditions de logement en France, pointait déjà le fait que si la surface des maisons était en augmentation continue depuis plusieurs décennies, celle des appartements, qui stagnait depuis 25 ans, avait diminué de 4 % entre 2006 et 2013. On pourrait certes objecter que cette diminution va de pair avec celle de la taille des ménages, qui fait qu'au final la surface par habitant, loin de s'en trouver réduite, a augmenté. Mais les chiffres de l'enquête montrent au contraire que depuis 2006, on observe une tendance à la diminution de la surface par habitant et une reprise du phénomène de surpeuplement, avec un sur-occupation davantage marquée chez les familles monoparentales. « Il apparaît ainsi que la réduction de la taille des ménages n'est pas synonyme d'augmentation du confort de vie ». Une autre enquête, produite par Qualitel en mai 2021, *État des lieux du logement des Français*, indique par ailleurs que la surface moyenne des chambres d'appartement a perdu 1,7 m² entre les constructions d'avant-guerres et 2009, pour atteindre 10,7 m². Si elle est depuis remontée [de 0,6 m² en moyenne], 20 % des chambres d'appartement ont une surface comprise entre 5 et 9 m². L'enquête Qualitel pointe aussi un abaissement de la hauteur sous plafond qui contribue pourtant à la luminosité des pièces, à la sensation d'espace, mais qui en moins de 60 ans, a perdu en moyenne 27 cm. Elle relève également une raréfaction des appartements traversants qui représentent 50 % des appartements de plus de 10 ans mais seulement 32 % de ceux

DU PALIER AU COULOIR



Les bâtiments s'épaississent et les paliers se transforment en couloirs desservant de nombreux appartements par niveaux. Les appartements à une seule orientation deviennent de plus en plus courants

Le confinement total au printemps 2020 a montré combien le fait de disposer non seulement de grandes surfaces habitables mais aussi d'espaces où pouvoir s'isoler, que ce soit pour télétravailler ou rompre un peu avec la promiscuité, était important.

construits après 2009. Un fait qui tient à l'organisation qui prévaut désormais dans la conception des immeubles : plus épais, avec une distribution non plus par paliers desservant en général deux, trois voire tout au plus quatre appartements, mais par couloirs, ce qui permet de caser davantage de logements. Or, fait observer le rapport, « ces évolutions renvoient à un double enjeu, sanitaire et environnemental car le volume d'une pièce et sa dimension traversante déterminent son renouvellement d'air et partant la qualité d'air intérieur et le rafraîchissement naturel du logement ». Par ailleurs, les appartements mono-orientés sont « climatiquement fragiles ». Autre sujet qui fâche, seuls 41 % des appartements construits après 2009 sont équipés d'au moins deux placards intégrés, alors que les capacités de rangement sont décrites comme étant un critère de qualité décisif. Au reste, le *Baromètre Qualitel-Ipsos de 2020, Logement : à la conquête de l'espace*, mettait en évidence les disparités entre la manière dont ont été conçus les logements ces dernières décennies et les aspirations de ceux à qui ils sont destinés. À titre d'exemple, 41 % des familles vivant en appartement ne disposent pas d'une chambre par enfant, espace pourtant jugé le plus indispensable par les Français. De même, alors que les ménages sont invités à intensifier leurs efforts de tri, la moitié d'entre eux n'a pas la place dans sa cuisine pour un bac de tri sélectif. Lorsqu'il y a encore une vraie cuisine, d'ailleurs. Jadis pièce à part entière, ouverte sur l'extérieur car dotée, outre d'une porte, d'au moins une fenêtre, la cuisine se retrouve de plus en plus souvent réduite à faire partie d'un espace indifférencié, le « séjour-cuisine », l'espace qui lui est dévolu ne disposant généralement pas de fenêtre, ni de cloison coulissante permettant de la fermer si les habitants le souhaitent. En voie de disparition également, l'entrée, qui constitue pourtant une sorte de sas fort utile entre l'extérieur et le foyer. Or le confinement total au printemps 2020 a montré combien le fait de disposer non seulement de grandes surfaces habitables mais aussi d'espaces où pouvoir s'isoler, que ce soit pour télétravailler ou rompre un peu avec la promiscuité, était important. L'institut des hautes études pour l'action dans le logement (Idheal) avait du reste réalisé une enquête en ligne entre le 16 mars et le 11 mai 2020, *Aux confins du logement*, pour comprendre comment les gens vivaient cette période. Les résultats, notait l'Idheal, étaient « édifiants par leur simplicité. Quelle que soit la porte que l'on pousse, famille, intimité, travail, confort, ce qui manque le plus, c'est l'espace. Intérieur et extérieur. Nombre de réponses évoquent l'étroitesse des pièces, le manque de lumière, le besoin ou l'envie

de pousser les murs, de sortir, tout en restant chez soi, sur son balcon, sa terrasse ou dans son jardin ».

Pour François Leclercq et Laurent Girometti, bien que la plupart des logements aient « continué de porter des qualités de confort essentielles, beaucoup ont atteint des minima guère imaginables il y a peu ». Ils observent que « si les logements réalisés par les bailleurs sociaux conservent des surfaces habitables qui restent proches de ce qui était devenu comme une norme implicite, les logements en accession à la propriété répondent à des "lois du marché" essentiellement dépendantes des capacités financières des acquéreurs. C'est dans ce cas que l'on est à même de constater une diminution significative des surfaces des logements lorsqu'il n'est pas rare, par exemple, de trouver des logements de trois pièces ne dépassant pas 55 m² ». Ils formulent bien évidemment des recommandations pour les futures réalisations, en considérant la surface comme un « critère primordial de qualité » : des chambres plus grandes et dotées de rangements, d'une surface minimale de 10,5 m² et au moins une chambre de 12 m², une cuisine proprement dite pouvant être facilement ouverte ou fermée ou à tout le moins éclairée et ventilée indépendamment de façon à être séparable, des pièces conçues de telle sorte qu'il soit aisé d'y changer la disposition des meubles, des réponses pratiques à des fonctions de base (ranger, faire sécher du linge, trier les déchets). Également préconisée, une prise en considération de la ventilation naturelle, rendue nécessaire par « la nouvelle donne climatique » et notamment la multiplication des épisodes de chaleur, ce qui passe entre autres par une révision à la hausse des hauteurs sous plafond, une double orientation des logements ou mieux encore des appartements traversants pour les trois pièces et plus ; et pour les deux pièces et studio, lorsque la mono-orientation ne peut être évitée, une réflexion en amont sur des systèmes favorisant une bonne ventilation naturelle. Autant que faire se peut, aussi, des accès à des espaces extérieurs : terrasses, balcons ou accès à des surfaces mutualisées telles que cour, jardin ou toit-terrasse partagés. Le principal levier national identifié par les rapporteurs afin d'influer sur les caractéristiques des logements collectifs neufs serait le dispositif d'investissement locatif Pinel car il « se prête à une conditionnalité de l'aide : nous proposons donc de l'utiliser pour inciter à produire des logements de meilleure qualité. » Et d'ajouter « l'acquéreur en Pinel, concentrant son intérêt sur l'investissement financier, ne se montre en effet pas toujours très regardant sur la qualité d'usage. Le signal serait visible et fort, il aurait probablement un effet au-delà du seul dispositif fiscal ». ■ EM

AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

L'AUE ET L'ADEME MISENT SUR L'ÉNERGIE CITOYENNE

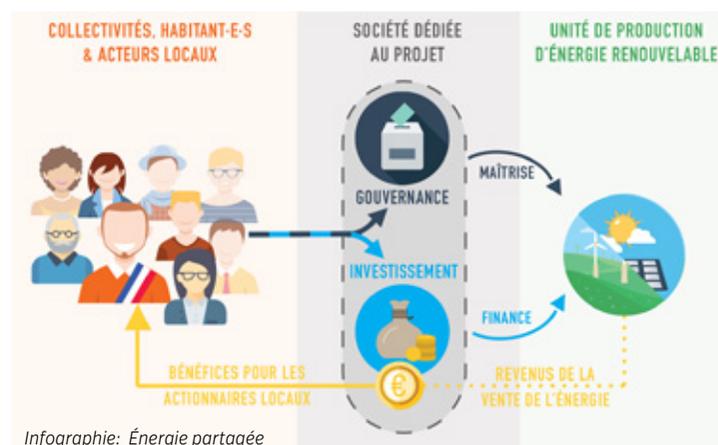
Des projets de production d'énergies renouvelables porté par les citoyens pour les citoyens et qui peuvent s'avérer deux à trois fois plus rentables que les projets privés pour le territoire concerné ? On croit rêver... pourtant les réalisations sont là, dans certaines régions. Et la Corse s'apprête à entrer dans la danse, avec la mise en place de son premier réseau d'énergie citoyenne.

En novembre 2018, l'association Corti Verde en faveur du développement durable, créée à l'initiative des étudiants du Master Ingeco qui forme les étudiants corses à l'ingénierie environnementale, avait organisé à Corte une journée de colloque sur les enjeux de la production d'énergie citoyenne et les opportunités pour la Corse d'y voir se développer des projets énergétiques citoyens ; c'est-à-dire des projet de production d'énergie renouvelable [EnR] qui ouvrent majoritairement leur capital au financement collectif et leur pilotage aux acteurs locaux, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants. Cette journée était soutenue par l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de Corse [AUE], l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie [Ademe] et l'Université de Corse.

Si une pandémie s'est depuis invitée dans nos vies, entravant la bonne marche de nombre de projets, différant la réalisation de certains d'entre eux, l'idée n'en a pas moins fait son chemin. Aussi, le 20 septembre 2021, à Ajaccio, Julien Paolini, président de l'AUE, et Jean-Marc Ambrosiani, directeur régional de l'Ademe, ont tenu une conférence de presse sur la mise en place du premier réseau corse d'énergie citoyenne. Alors que l'objectif inscrit dans sa Programmation pluriannuelle de l'énergie [PPE] est que la Corse atteigne une autonomie énergétique à l'horizon 2050 et que deux leviers d'action ont été mis en avant pour ce faire [baisse des consommations et production d'électricité et de chaleur via les énergies renouvelables], une telle initiative allait de soi à plus d'un titre, soulignait Julien Paolini. D'une part parce qu'elle peut contribuer à lever certains freins ou même certains blocages. En visant non seulement l'émergence de projets mais en permettant également «aux citoyens et aux collectivités locales de participer aussi bien au financement qu'à leur gouvernance», ce «dispositif partagé au plus près des territoires et basé sur l'intelligence collective» favorise une meilleure diffusion des savoirs sur un sujet dont la compétence semblait jusqu'à présent réservée à quelques acteurs du secteur public ou privé. Une plus grande implication et une meilleure connaissance de ce dont il est question pourraient par exemple permettre «d'aboutir à une meilleure acceptabilité de certaines EnR comme par exemple l'éolien ou la petite hydraulique». D'autre part parce qu'elle offre des perspectives «de retombées économiques et sociales, notamment pour les communes de l'intérieur». Par ailleurs, faisait valoir Jean-Marc Ambrosiani, «pour 1 euro investi dans un projet citoyen de production d'énergie renouvelable, 2,50 euros profitent au territoire» que ce soit grâce à la fiscalité, aux loyers, aux salaires, aux prestations et aux revenus de l'investissement.

À la différence d'un projet classique où l'actionnaire majoritaire du projet est souvent une entreprise privée extérieure au territoire, un projet ouvert à la participation citoyenne se distingue par la composition particulière de son actionnariat. Des citoyens et des collectivités peuvent investir et, une fois la rentabilité du projet atteinte grâce aux ventes de l'énergie produite, obtenir des intérêts. De plus, dans certains cas, il est possible d'aller plus loin et de dépasser le simple investissement financier pour intégrer également la gouvernance du projet, en s'impliquant et en participant aux choix décisifs. On parle alors de projets participatifs et citoyens.

Association créée en 2010 avec le soutien de l'Ademe, le mouvement Energie partagée fédère l'ensemble des projets et des acteurs de l'énergie citoyenne, accompagne les initiatives, propose des modules de formation. À ce jour, elle recense dix réseaux qui totalisent 256 projets citoyens d'énergie renouvelables (136 déjà au stade du fonctionnement, 88 en cours de développement et 32 en phase d'émergence) dans les domaines du solaire photovoltaïque, de l'éolien, du bois-énergie, de la méthanisation ou de l'hydroélectricité. Et 21334 actionnaires citoyens de sociétés citoyennes locales ont investi 34 M€. Actuellement le réseau corse de l'énergie citoyenne est en cours de création. En partenariat avec l'Ademe, l'AUE co-animera des sessions de formation sur l'énergie participative et partagée. La première, «Les projets participatifs et citoyens d'EnR de A à Z», organisée sur trois jours à Ajaccio, Solenzara et Bastia, et s'adressant aussi bien à des chargés de missions des collectivités qu'à des associations, des coopératives ou des particuliers, a démarré le 20 septembre. ■ EM





CONSTITUTION SOCIETE

N° 01

NOTAC

Société Civile Immobilière
Au capital de 3000 euros
Siège social : Travo
Bâtiment Centre Médical
20240 Ventiseri

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à VENTISERI du 01/09/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : **NOTAC**
Siège social : Travo, Bâtiment Centre Médical, 20240 Ventiseri
Objet social : Acquisition, administration, exploitation et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Durée : 99 ans

Capital social : 3000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mme Sophie Noémie QUILICHINI, née CRESPIN, demeurant 181 Marina Di Fiori, 20137 Porto-Vecchio, Mme Isabelle NOUGARET demeurant Route de la Douane, Shegara, 20137 Porto-Vecchio et M. François TAFANI demeurant Lieu-dit Poghju-Russu, Hameau de Cipponu, 20137 Porto-Vecchio.
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés et agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes autres cessions.

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VENTISERI en date du 15 septembre 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **V-USA AJACCIO**
SIEGE SOCIAL : Route Cavone, Ventiseri (20240)

OBJET : L'achat et vente de véhicules automobiles neufs ou d'occasion ; Le commerce, l'import et l'export de tout véhicule terrestre ; la vente de pièces et accessoires ; l'entretien et la location de véhicules ; l'organisation d'événements ; la logistique achat et transport des véhicules.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 5000 euros

PRESIDENT : Daniel GIOVANNI, demeurant Route de Cavone, Ventiseri (Corse),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 03

E BIKE ALTA ROCCA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Casavecchia
20170 Levie

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à LEVIE du 10/09/2021, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **E BIKE ALTA ROCCA**
Siège : Casavecchia, 20170 Levie
Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : Création, achat, vente, gestion et exploitation de tous fonds de commerce de location de cycles avec ou sans assistance électrique.

Achat et vente de tous types d'équipements et accessoires. Conception et réalisation de parcours de randonnées et d'excursions cyclistes.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Hugo, Antoine, François NICOLAI, demeurant Immeuble Leonetti, Lotissement Concuratta, 20170 Levie.
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sainte Lucie de Porto-Vecchio du 16 septembre 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

Intendance Ile de Beauté

Siège : Chez Monsieur AELTER Edward, Cavo Bas, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : Toute prestation liée à l'intendance de résidence secondaire du type gestion des entrées et des sorties des locataires, organisation des prestations de nettoyage, mise en relation avec un artisan. Cette liste n'est nullement exhaustive. Ces prestations peuvent être fournies aussi bien à des particulier qu'à des entreprises.

- Petits travaux d'entretien.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur AELTER Edward, demeurant Cavo Bas, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Morosaglia du 14/09/21, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **BLAC PRODUCTIONS**
Siège : Hameau de Canavaggia, Par Ponte Rossu, 20218 Morosaglia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2.000 euros

Objet : Production et réalisation de films, Distribution de films

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Mme Angélique, Jeanine, Monique MOSNIER demeurant Hameau de Canavaggia, par Ponte Rossu, 20218 Morosaglia.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Présidente.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : dénomination sociale : **CORSICA BATIRENOVE**

Capital : 16000€ Siège social : Quartier Livisani, 20135 Conca
Objet : aménagement intérieur, aménagement de combles, rénovation, réhabilitation,

menuiserie, salle de bain, pose de cloisons, faux plafond, carrelage, revêtement de sol, isolation, charpente, couverture, maçonnerie, peinture, électricité, plomberie, chauffage

Durée : 99 ans. Président : M. Rasset Christian demeurant Quartier Livisani, 20135 Conca
Directeur Général : M. Arnaud Romain, demeurant 42, Bis rue Valoise, 77166 Grisy Suisnes. Les actions sont librement cessibles entre associés.

Les associés se réunissent en assemblée sur convocation du président au siège social, un ou plusieurs associés représentant plus de 10% du capital peuvent demander la convocation d'une assemblée. RCS Ajaccio.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **BELLA**

FORME : Société Civile Immobilière

CAPITAL : 5000 euros

SIEGE SOCIAL : Chez Mr et Mme CHAUVET, Route de Belgodère, 20226 Belgodère

OBJET : L'acquisition, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis Lieu-dit Prunaccia, 20218 Urtaca.

DUREE : 99 années

GERANCE : Monsieur Yohan CHAUVET, demeurant Route de Belgodère, Lieu-dit Mamugliu, 20226 Belgodère.

CESSION DE PARTS : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément.

IMMATRICULATION : RCS Bastia.

Pour avis.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à L'ILE-ROUSSE en date du 20/9/2021, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **CSIR HAUTE-CORSE**,
Siège social : 4, Avenue Paul Doumer, l'Île-Rousse (Corse)

Objet : L'activité d'agence immobilière, toutes transactions immobilières, l'achat et la revente de tout bien immobilier, la construction et la promotion immobilière, la gestion locative de tous biens immobiliers vides ou meublés, toutes prestations de services proposées aux clients en rapport avec la location saisonnière et destinées à organiser et agrémenter leurs séjours tel que la location de véhicules terrestres (bateaux, voiture, moto, camping car), l'organisation de transfert d'aéroport, la mise à disposition de personnel de maison. Toutes prestations destinées à l'entretien courant d'un bien immobilier et mobilier (achat, vente, négociation), nettoyage, entretien de jardin, piscine, l'achat, la vente, la location de bateaux.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 10.000 euros

Gérance : Monsieur Frédéric OLIVIERI, demeurant Impasse Mulinu a Ventu, Porto-Vecchio (Corse)

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/09/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI JEROME**
Objet social : La construction ou l'acquisition de biens et droits immobiliers, l'exploitation par bail ou autrement desdits biens et droits immobiliers qui resteront la propriété de la société, ainsi que de tous autres immeubles et droits immobiliers dont la société deviendra propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement.

Siège social : 705, Boulevard Marie Jeanne Bozzi, 20166 Porticcio

Capital : 100 € Durée : 99 ans

Cession de parts soumis à agrément des associés. Gérance : M. Claude Tezekdjian, 705, Boulevard Marie Jeanne Bozzi, 20166 Porticcio et Mme Valérie MATI, 705, Boulevard Marie Jeanne Bozzi, 20166 Porticcio

Immatriculation au RCS d' Ajaccio.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 17/07/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **SAS ACQUAVIVA MARIE**

FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 100 euros

SIEGE : Villa Santa Maria, Route de Siddossi, 20224 Calacuccia

OBJET : Restauration rapide
DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

PRESIDENT : Madame Marie-Lucie ACQUAVIVA, demeurant 3, avenue Président Pierucci, 20250 Corte,
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 20/09/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : A L'USU MATTEI
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1.000 euros
SIEGE : Lustincone, 20270 Aleria
OBJET : Fabrication de conserves alimentaires.
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 30 des statuts avec prise en compte des voix du cédant.
PRESIDENT : Michael MATTEI, Lustincone, 20270 Aleria
IMMATRICULATION : RCS Bastia.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
 PAIEMENT
 PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 1er septembre 2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : STELLA MARIS
SIEGE SOCIAL : C/O Cabinet CLAIR ET FILLE, Boulevard Wilson, Les Remparts, Calvi (Corse)
OBJET : L'acquisition, la propriété, la gestion de tous biens immobiliers
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros
GERANCE : Madame Nicole STADELMANN, demeurant 71, Oberbottigenweg, BERN (Suisse),
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
 La Gérance.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte sous seings privés en date à BASTIA du 09 Septembre 2021, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : S.A.S.U.
DENOMINATION :
« EM CONSTRUCTIONS 2B »
SIEGE SOCIAL : Serra Di Fiumorbo (20243) - U Stilonu - Acqua Citosa.
OBJET : Tous travaux du bâtiment et de travaux publics.
DUREE : 99 années.
CAPITAL : 1.000 €
APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 €
APPORTS EN NATURE : Néant.
PRESIDENCE : Monsieur Mathias, Daniel, Joël BARRANGER, demeurant à Serra Di Fiumorbo (20243) - U Stilonu - Acqua Citosa, né le 23 Juin 1993 à Saint-Nazaire (30200).
IMMATRICULATION au RCS de Bastia.

Pour avis et mention,
 Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14.09.2021, il a été constitué une Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : AACC
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 1000 euros
Siège social : Lotissement le Grand Large - Porto Pollo - 20140 Serra-di-Ferro
Objet social : L'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.
Président : Madame Charlotte, Camille, Mailli, CARRASCO demeurant Lotissement le Grand Large - Porto Pollo - 20140 Serra-di-Ferro
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio
 La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : dénomination sociale : **A MACHIA** Capital : 1000€
Siège social : Résidence la Palmeraie, Bât A, Falata Di A Marina, 20145 Sari-Solenzara
Objet : Promotion immobilière
Durée : 99 ans. **Président :** M. Toma Jean Toussaint demeurant Résidence la Palmeraie, Bât A, Falata Di A Marina, 20145 Sari-Solenzara. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Tout associé a accès aux assemblées RCS Ajaccio.

**MODIFICATION
 GERANT**

N° 16

SARL LICCIOLA IMMOBILIER

Capital social : 10.000 €
Siège social : 83, Corsu di l'Aeroporto
 20290 Lucciana
RCS Bastia : 887.609.915

GERANCE

Aux termes d'une délibération en date du 17/09/2021 l'Assemblée Générale a pris acte de la décision prise par Monsieur Jean Marie CARLI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Emmanuelle CARLI, demeurant Lieu-dit Pianiccia, 20270 Tallone, pour une durée illimitée à compter du 17 septembre 2021.

N° 17

SARL TURBOSTAR

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 10.000 €
 15, Lotissement Calanova
 20110 Belvédère-Campomoro
RCS Ajaccio - B 343 102 257

Suivant assemblée générale du 30 juin 2021, Mme Catherine BARLERIN demeurant BEAUCLAIR - 45480 JOUY EN PITIVERAIS, a été nommée gérante en remplacement de Mme Martine GONICHE, démissionnaire.

Pour avis.

**Etudes de Maîtres****Antoine et Jean-Yves
 GRIMALDI**

Notaires, 2, rue Chanoine Colombani
 20200 Bastia

L'assemblée générale extraordinaire en date du 12 Septembre 2021 a nommé gérant de la SARL DIFFUSION INSULAIRE D'EMBALLAGES dont le siège social est à FURIANI (20600), Lieu-dit ARDISSON, FURIANI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le n°338421043, au capital de 7622,45 euros, Monsieur Georges BRUNEAU-LOVICH, à compter du 31 Mars 2021, en remplacement de Monsieur Jean Dominique LOVICH suite à son décès survenu à SAN-MARTINO-DI-LOTA le 31 Mars 2021.

Les articles des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, le notaire.

N° 19

**Etudes de Maîtres****Antoine et Jean-Yves
 GRIMALDI**

Notaires, 2, rue Chanoine Colombani
 20200 Bastia

Suite au décès de Monsieur Jean Dominique LOVICH, décédé à SAN-MARTINO-DI-LOTA, le 31 Mars 2021, Monsieur Georges BRUNEAU-LOVICH, devient seul et unique gérant et associé de la Société Civile ARDISSON, au capital social de 9146,94 euros, dont le siège social est fixé Lieu-dit ARDISSON, FURIANI, 20600 FURIANI et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA, sous le n°334780574 à compter de cette date.

Les articles 7 et 13 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, le notaire.

N° 20

**AVIS DE REMPLACEMENT
 DU GERANT**

Suivant assemblée générale en date du 20 décembre 2019, Monsieur Carlo Maria MEDAGLIA né le 13/11/1974 à ROME (Italie), demeurant Via Celsa 3, 00186 ROME (Italie), a été nommé gérant de la Société MYOSOTIS, société civile immobilière, au capital de 1000 euros, R.C.S AJACCIO N°529 899 130, dont le siège social est Ile Cavallo - 20169 BONIFACIO, à compter du 20 décembre 2019, en remplacement de Monsieur Gianluca BELLINI, gérant démissionnaire.

Pour avis et mention.

**MODIFICATION
 SIEGE SOCIAL**

N° 21

GREEN NAVY ENERGY

Société par Actions Simplifiée
 Siège social : Lieu-dit Favagiolo
 ZI de Caldaniccia
 20167 Sarrola-Carcopino
 890 678 386 R.C.S. Ajaccio

Le 15/9/21, l'associé unique a transféré le siège au n°5 Centre Commercial, Rond-Point de l'Isolella, 20166 Pietrosella. RCS Ajaccio.

**SOCIETE CIVILE
 LES VANNES**

Société Civile au capital de 1.524 €
 Siège : Lot. Les Collines
 Allée des - 20600 Furiani
 410 735 625 RCS Bastia

Par décision de l'AGE du 09/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social au Route de Palombaggia, Villa Rossa, Lieu-dit Asciaghju, 20137 Porto-Vecchio.

Gérant : M. FILLE PIERRE, Route de Palombaggia, Villa Rossa, Lieu-dit Asciaghju, 20137 Porto-Vecchio.
Radiation au RCS de Bastia et ré-immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 23

SOCIETE CIVILE ALZETO

Société Civile au capital de 1.524 €
 Siège : Lotissement les Collines 11
 20600 Furiani
 429 932 833 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 09/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social au Route de Palombaggia, Villa Rossa, Lieu-dit Asciaghju, 20137 Porto-Vecchio.

Gérant : M. FILLE PIERRE, Route de Palombaggia, Villa Rossa, Lieu-dit Asciaghju, 20137 Porto-Vecchio
Radiation au RCS de Bastia et ré-immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 24

**GREEN NAVY
 DEVELOPMENT**

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 500 €
 Siège social : Lieu-dit Favagiolo
 20167 Sarrola-Carcopino
 890 710 668 R.C.S. Ajaccio

Le 15/9/21, l'associé unique a transféré le siège au n°5 Centre Commercial, Rond-Point de l'Isolella, 20166 Pietrosella. RCS Ajaccio.

N° 25

SCI MARILYNE

Société Civile Immobilière
 Au capital de 304,90 Euros
 Siège social : 3, rue Maréchal Ornano
 20000 Ajaccio
 RCS : 401 676 143

Par décision de l'AGE du 14/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 15/09/2021 au Chemin de Biancarello - Immeuble la Cerisaie - Bt 2 - 20090 Ajaccio.
 Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 26

NOMAD TRADING

SASU au capital de 100 €
 Siège social :
 88, rue du Faubourg St Honoré
 75008 Paris
 801 333 006 RCS Paris

Suivant décision du Président du 15/09/2021, il a été décidé de transférer le siège social au Cocody Village, 20260 Lumio à compter du 15/09/2021. La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès de RCS de Bastia.

N° 27

**GREEN NAVY
LEASING AND SALE**

Société par Actions Simplifiée
Siège social : Lieu-dit Favagiolo
20167 Sarrola-Carcopino
890 678 352 R.C.S. Ajaccio

Le 15/09/21, l'associé unique a transféré le siège au n°5 Centre Commercial, Rond-Point de l'Isollella, 20166 Pietrosella. RCS Ajaccio.

N° 28

OSANA IMMOBILIER

SASU au capital de 1.000 €
Siège social : Santa Giulia Park 2
LD Armentajo - 20137 Porto-Vecchio
RCS 828 486 787 Ajaccio

Le Président, en date du 13/09/2021, a décidé de transférer le siège social au Immeuble Biancarelli, Avenue de Bastia, 20137 Porto-Vecchio. Mention au RCS d'Ajaccio.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 29

U GABU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000,00 €
Lieu-dit La Matonière
Immeuble Gazzo - RN 193
20600 Furiani
RCS Bastia 850 903 790

Suivant délibération du 16/09/2021, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé :

- de nommer en qualité de nouveau Président à compter du 16/09/2021, la SAS GROUPE BURCHI immatriculée au RCS de Bastia sous le n°898 689 054 dont le siège social est situé Marine de Sisco, 20233 SISCO au lieu et place de Madame Emilie BURCHI, démissionnaire.

- de prendre acte de la démission de Monsieur Jean-Luc BURCHI de ses fonctions de Directeur Général à compter du 16/09/2021 et de ne pas procéder à son remplacement.

Monsieur Jean-Luc BURCHI, né le 17 avril 1970 à Marseille et Madame Emilie BURCHI née le 20 novembre 1983 à Marseille, tous deux demeurant Marine de Sisco, 20233 SISCO sont désignés à compter du 16/09/2021 en qualité de personnes ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la société.

Pour avis.

N° 30

CORSICA AERO

SAS au capital de 12.000 €
Siège social : Ld Casaronne
20600 Furiani
818 383 747 RCS Bastia

L'AGE du 06/09/2021 a décidé :
* de nommer président PAUL-ROLAND MILLELIRI, Résidence Les Pins, Bâtiment A, 20200 Bastia pour une durée indéterminée en remplacement de PHILIPPE VICENTE, démissionnaire et prend acte de la démission de la société NEBBIU GESTION SASU et de M FOUILLLOT Jean-Luc, remise ce jour, de leurs fonctions de directeurs généraux. Dépôt RCS Bastia.

N° 31

**SOCIETE CANAZZI
DISTRIBUTION
SO.CA.FRA.DIS**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 €
Siège social :
Zone Industrielle de Pernicaggio
Sarrola-Carcopino - 20167 Mezzavia
390 231 959 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale.

* Ordinaire du 29 juin 2021.
Monsieur Pierre-André PAULAIME, domicilié à MARSEILLE (Bouches du Rhône) 314, avenue du Prado, La Demi-lune, a été nommé en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Thierry HASSAN, pour une période de six [6] exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2026.

* Extraordinaire du 29 juin 2021 :
- Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale en supprimant «SO.CA.FRA.DIS» pour adopter, à compter du 29/06/2021, uniquement celle suivante :

SOCIETE CANAZZI DISTRIBUTION.
En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

* Nouvelle mention :
La dénomination de la société est :
SOCIETE CANAZZI DISTRIBUTION.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE
ACCEPTÉ

DANS NOS BUREAUX
OU
PAR TELEPHONE 0495320440

N° 32

LEMANA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1500 euros
Siège social :
Chez Monsieur Vincent Madeddu
Rue du Maréchal Juin
Résidence Flores et Sens
20600 Bastia
817 766 942 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale mixte du 27/07/2021, il résulte que :

- Le siège social a été transféré à lotissement Alba Marana - 15 Allée des Ibis - 20290 BORG, à compter du 27/07/2021.

L'article 4 « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

- Monsieur Séraphin BALARDI, Lotissement Alba Marana, 15 Allée des Ibis de BORG (20290), a été nommé Président à compter du 28/07/2021, pour une durée indéterminée en remplacement de :

Monsieur Vincent MADEDDU, rue du Maréchal Juin, résidence Flore et Sens, Bâtiment A, à BASTIA (20600), démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 33

SCI L.F.T.

SCI au capital de 61.900 €
Siège social :
15, rue du Général de Gaulle
20137 Porto-Vecchio
451 236 889 R.C.S. Ajaccio

Le 17/09/2021, l'AGE a décidé, à compter du même jour,

- de transformer la société en SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE sans création d'un être moral nouveau.

- de changer la dénomination sociale pour adopter « L.F.T. ».

Il n'a pas été apporté de modification à la durée, au siège social et au capital social.

PRESIDENT : M. Philippe TERRAZZONI, 156, avenue Parmentier, 75010 Paris.
DIRECTEUR GENERAL : M. Joseph TERRAZZONI 15, rue du Général de Gaulle, 20137 Porto-Vecchio.

* Mentions complémentaires :
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention RCS Ajaccio.

Pour avis,

N° 34

**LE PETIT
RESTAURANT ITALIEN**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4.000 euros
Siège social : Résidence Soito
91, Route de Centu Chiave
20290 Borgo
R.C.S Bastia 881 644 876

L'associé unique a décidé d'étendre l'objet social de la société, à compter du 6 septembre 2021, à l'activité de restauration ambulante.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

La Société a pour objet :
- La restauration sédentaire et ambulante. Le reste de l'article est inchangé.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 35

**BURCHI CONSULTING
INFORMATIQUE**

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 55.000,00 €
42, Bd Graziani, 20200 Bastia
RCS Bastia 511 894 784

Suivant délibération du 16/09/2021, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer en qualité de nouveau Président à compter du 16/09/2021 la SAS GROUPE BURCHI immatriculée au RCS de Bastia sous le n°898 689 054 dont le siège social est situé Marine de Sisco, 20233 SISCO au lieu et place de Monsieur Jean-Luc BURCHI, démissionnaire.

Monsieur Jean-Luc BURCHI, né le 17 avril 1970 à Marseille et Madame Emilie BURCHI née le 20 novembre 1983 à Marseille, tous deux demeurant Marine de Sisco, 20233 SISCO sont désignés à compter du 16/09/2021 en qualité de personnes ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la société.

Pour avis.

N° 36

CORSICA NUMERICA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000,00 €
Lotissement Pianu Di Gatto N5
20233 Sisco
RCS Bastia 833 783 368

Suivant délibération du 16/09/2021, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer en qualité de nouveau Président à compter du 16/09/2021 la SAS GROUPE BURCHI immatriculée au RCS de Bastia sous le n°898 689 054 dont le siège social est situé Marine de Sisco, 20233 Sisco au lieu et place de Madame Emilie BURCHI, démissionnaire.

Monsieur Jean-Luc BURCHI, né le 17 avril 1970 à Marseille et Madame Emilie BURCHI née le 20 novembre 1983 à Marseille, tous deux demeurant Marine de Sisco, 20233 Sisco sont désignés à compter du 16/09/2021 en qualité de personnes ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la société.

Pour avis.

N° 37

**ETUDE REALISATION
ARCHITECTURALE
MAISON INDIVIDUELLE**

SAS au capital de 3650 €
Siège social : 83, av. de Bastia
20137 Porto-Vecchio
839 018 397 RCS Ajaccio

L'AGE du 14/09/2021 a nommé M. Diamanti Julien, Les Pres de Figari, Lot 11, route du Stade, 20114 Figari à la fonction de président en remplacement de Mme Renaud Megane à compter du 01/10/2021. Dépôt au RCS d'Ajaccio.

N° 38

LE CUBE

SARL au capital de 600 euros
Hameau de Listincone
Chez Monsieur et Mme Philippe VILLA
20270 Aléria
RCS Bastia 842 239 782

Aux termes d'une délibération en date du 26 février 2021, a été adjoint à l'objet social existant "l'exploitation directe ou indirecte de résidence hôtelière ou de tourisme".

Date à laquelle prend effet la modification : 26 février 2021. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

N° 39

**SALUMERIA
NERU E BIANCU**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4000 euros
Siège social : Village
20246 Santo Pietro Di Tenda
521 938 597 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 1er septembre 2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de location d'espace équipé pour des événements, de mariages, baptêmes, anniversaires, séminaires, conférences, organisés par la société ou par un tiers, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

FANUCCHI - SOL - PICORY

Société Civile Professionnelle
Au capital de 457.35 euros
Siège social : Chemin du Granu Rossu
20260 Lumio (Corse)
400 428 991 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2021, il résulte que :

La dénomination sociale de la société, est désormais :

FANUCCHI - BRANDALONI - PICORY.
L'article 3 des statuts a été modifié.

Enfin, il a été décidé de nommer un nouveau co-gérant Monsieur Fabien BRANDALONI demeurant Chemin Saint Antoine, 20260 Calvi, à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Florent SOL.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

**EXTRAIT
DE JUGEMENT**

N° 41

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 14/09/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

La Société Entreprise Filippi [SARL]
Ld Partinelli - Chemin de Corbajia
20600 Bastia

Activité : Tous travaux, dépannage, entretien, fournitures, pose et installation, destinés aux commerces, aux sociétés, aux collectivités, aux administrations, aux associations ou aux particuliers
RCS Bastia : B 409 846 441, 96 B 210
Date de cessation des paiements : 30/06/2021

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric Torelli
Et Me Guillaume Larcena]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova,
Greffier.

N° 42

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par Jugement en date du 14/09/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Modifié Le Plan de Redressement de :

Martinez Philippe Paul
"Fun Orizante"
Vignale Plage
20240 Ghisonaccia

Activité : Location d'engins nautiques et terrestres
RCS Bastia : A 401 329 438, 2010 A 216
Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRM]
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
30972 Nîmes Cedex 9

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova,
Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 14/09/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Monsieur Daugas Christian
18, Les Terrasses de Cardo
20200 Bastia

Activité : Peintre applicateur de revêtements

RM : N° 388 397 762

Date de cessation des paiements : 31/05/2021

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric Torelli
Et Me Guillaume Larcena]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova,
Greffier.

N° 44

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 14/09/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Philippe Hamelle Design [S]
316, Route Saint-André
20620 Biguglia

Activité : Esthétique industrielle [design], création et vente de bijoux et métaux précieux

RCS Bastia : B 409 092 087, 2018 B 360
Date de cessation des paiements : 02/07/2021

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric Torelli
Et Me Guillaume Larcena]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova,
Greffier.

N° 45

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
BP 270 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 30/03/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Faillite Personnelle de :

Da Silva Barbosa Rui Manuel
Né le 05/11/1989 à Bastia
Domicilié (e) Chemin Dit Levaca
Résidence Lisa Maria
20200 Bastia

Non inscrit

Président de la SASU SML BTP

Activité : Gros Oeuvre et second oeuvre, travaux du bâtiment

Ld Paradisa - RN 193
20620 Biguglia

RCS Bastia : B 790 210 058, 2013 B 2
Pour une durée de 15 ans.

Pour Extrait,
SCP Me Nicole Casanova,
Greffier.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 14/09/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Cap Fishing Excursion [SARL]
1, Résidence Les Oliviers
Lieu-Dit Castelluccio - Route d'Oletta
20232 Oletta

Activité : Organisation de promenades et pêche en mer, activités et sports nautiques, prestations de services.

RCS Bastia : B 794 484 584, 2013 B 371
Date de cessation des paiements : 30/04/2021

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric Torelli
Et Me Guillaume Larcena]
15, Boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour Extrait,
La Selarl Me Nicole Casanova,
Greffier.

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 47

**INGENIERIE
MULTI-SERVICES**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Réduit à 3811,23 euros

Siège social : Maison Balesi - Village

Levie - 20170 San Gavino Di Carbini

409 200 946 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'A.G.E. en date du 01/07/2021 et du procès-verbal de la gérance en date du 06 septembre 2021, le capital social a été réduit d'une somme de 3811,22 euros, pour être ramené de 7622,45 euros à 3811,23 euros par rachat et annulation de 250 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

* Article 7 - Capital Social :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux virgule quarante-cinq [7622,45 euros].

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trois mille huit cent onze euros et vingt-trois centimes [3.811,23 euros].

Pour avis,
La Gérance.

N° 48

CORSE EMOTION

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 21.000 €

Siège social : Place de la Marine

Porto - 20150 Ota

520628140 RCS Ajaccio

Par délibération en date du 20/09/2021, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 20.000 euros par apport en numéraire. Le capital social est désormais fixé à la somme de 41.000 €. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

**POURSUITE
ACTIVITE SOCIALE**

N° 49

ENGI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000,00 Euros

Siège social : Carrefour Casamozza

Immeuble Raffaelli - 20290 Lucciana

R.C.S. : 788 960 318

L'AGE du 15/09/2021, après avoir constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, conformément aux dispositions de l'art L.223-42 du Code de Commerce, et s'est prononcée en faveur de la poursuite de l'activité.

Pour avis et mention.



**DEPOSEZ
vos annonces :**
al-informateurcorse@orange.fr

N° 50

LOANE 2A

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000,00 €

Siège social : CC Carrefour

Che du Finosello - 20090 Ajaccio

841 519 853 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2021, il résulte que :

- L'assemblée générale mixte a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 51

SARL U RICORDU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7623 euros

Siège social : Macinaggio - Rogliano

20248 Macinaggio

RCS Bastia B 394 329 312

Aux termes d'une délibération en date du 15 juillet 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 52

MARCAGGI TPB

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 euros

Siège social : La Vulpaja

20167 Appietto

488 429 721 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/09/2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 53

CONSTANT LOUIS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Lieu-dit Ardisson
20600 Furiani
R.C.S : Bastia 751 147 521

Aux termes des décisions prises par l'associé unique en date du 30 septembre 2020, statuant conformément à l'article L.223-19 du Code de Commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, la Gérance.



N° 54

EAM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 25, Avenue Emile Sari
20200 Bastia
R.C.S. Bastia 490 213 022

Aux termes des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 septembre 2021, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 55

Dénomination :

SOCIETE CORSE DE TRAVAUX ET DE CONSTRUCTION

Sigle : SOCOTRA

Forme : SARL société en liquidation
Capital social : 1000 euros
Siège social : Ld Casaccia
20167 Tavaco
832 787 956 RCS Ajaccio

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 septembre 2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur FREDERIC FERAUD demeurant Suaralta, 20129 Bastelicaccia et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS d'Ajaccio.
Le liquidateur.

N° 56

SCI COSTANZA

Société Civile Immobilière
En liquidation au capital de 2.500 €
RCS Ajaccio N° 2006 D 137
Siège social : 20169 Bonifacio
Marine de Calalunga
Adresse de liquidation :
SCI COSTANZA
C/O Madame Antonella COLUCELLI
Via Del Fornetto, 79 - ROME. Italie.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 3 septembre 2021 a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 3 septembre 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur Madame Antonella COLUCELLI, demeurant et domiciliée à ROME - Via Del Fornetto - N° 79, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation amiable, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé à ROME - Vial Del Fornetto - N° 79 - C/O Madame Antonella COLUCELLI, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le liquidateur.

N° 57

SCÈNES D'INTÉRIEUR

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7622,45 euros
Siège social :
Centre Commercial La Rocade
20167 Mezzavia
R.C.S. Ajaccio 417 783 552

Par décision de l'AGO du 31 août 2021, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Mme MONNI épouse LUCIANI Evelyne demeurant Hameau de Pietrosella, 20167 Alata, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 31/08/2021.
Radiation au RCS d'Ajaccio.

N° 58

START ALH +

SCI au capital de 1.000 €
28, Rue du Commandant l'Herminier
Funtana Vecchia - 20137 Porto-Vecchio
RCS d'Ajaccio 885 016 923

L'assemblée générale extraordinaire du 20/09/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20/09/2021. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur, la Société SVASM Parc, SASU au capital de 1000 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 841 690 795 dont le représentant légal est Monsieur VINCENT-CASTELLI Alexis, et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

N° 59

Dénomination :

SOCIETE CORSE DE TRAVAUX ET DE CONSTRUCTION

Sigle : SOCOTRA

Forme : SARL société en liquidation
Capital social : 1000 euros
Siège social : Ld Casaccia
20167 Tavaco
832 787 956 RCS Ajaccio

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 septembre 2021, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 6 septembre 2021. Monsieur FREDERIC FERAUD, demeurant Suaralta, 20129 Bastelicaccia a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

N° 60

VIRTUAL REVIVAL

SARL en liquidation

Au capital de 7.500 euros

Siège de liquidation :

Chemin du Casteletto

Lieu-dit Santa Lucia - 20167 Alata

494 755 937 RCS Ajaccio

L'AG réunie le 30/06/2021 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Rita MELONI (épouse QUILICHINI), de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.



N° 61

CAP LOGEMENT

SCI au capital de 600 €
20228 Pino
501 320 550 RCS Bastia

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 30/07/2021, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 30/07/2021. M. FREDERIC RAMORA, demeurant, Chemin de Cepita, 20228 Luri a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est au siège social adresse où doit être envoyée la correspondance.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

AVIS DE CESSION FDS DE COMMERCE

N° 62

**Simon SALVINI**

Avocat à la Cour

4, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tél. 04.20.20.59.18

Suivant acte sous seing privé en date du 14 septembre 2021, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de BASTIA, Le 15 septembre 2021, Dossier 2021 00036109, Référence 2B04P31 2021A1176,

La Société DIET ET PLAISIR, Société à responsabilité limitée au capital de 8000,00 €, dont le siège social est Centre Commercial La Rocade, 20600 FURIANI, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 481 131 464, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

A CEDE à : La Société LA MAISON NATURE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5000,00 €, dont le siège social est Le Guadello, 24, Rue du Chanoine Bonerandi, 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 900 287 756, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Un fonds de commerce de :

Vente de Produits diététiques et naturels, transformation de matières premières en produits cosmétologiques naturels. La vente de compléments alimentaires de denrées alimentaires de plats cuisinés de pains pèses d'arômes d'herbes d'huiles de condiments accessoires et ustensiles de cuisine etc... La vente de livres la vente de produits de beauté et de soins du corps livraison à domicile fabrication culinaire location de sa cuisine, sis Centre Commercial LA ROCADE, 20600 FURIANI, connu sous la dénomination DIET ET PLAISIR, moyennant le prix de 85.000 euros. La date d'entrée en jouissance est fixée au 14 septembre 2021.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du commerce et des Sociétés de BASTIA. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales chez Maître Simon SALVINI, Avocat, 4 Boulevard Paoli, 20200 Bastia.

Pour avis,

AVIS RECTIFICATIF

N° 63

ADDITIF

Additif à l'insertion parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE" du 4/06/21 concernant la cession de fonds de commerce de la Société ENGIE ENERGIE SERVICE à la Société MAINTENANCE CLIMATIQUE INSULAIRE.

* Il fallait lire également :

"Le fonds de commerce cédé est également exploité : 47, Route du Vittulo à Ajaccio".

N° 64

RECTIFICATIF

Dans les annonces légales n° 05 et 34 parution N° 6891 du 17/09/21, concernant la constitution et l'apport de titres sociaux HOLDING LG SASU, partout où il est noté : Lieu-dit Agha Rossa, Route de Vescovato, 20215 VESCOVATO. Il convient de remplacer les adresses par : « Lieu-dit AGHJA ROSSA, Route de Vescovato, 20215 VESCOVATO ».

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : CITE SCOLAIRE LAETITIA BONAPARTE - AMELIORATION ET MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE PMR RELANCE LOT 6

Numéro de référence : 2021-7DIE-0313
Date limite de remise des offres : Vendredi 15 octobre 2021 à 12h00
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>
Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/09/2021.

DERNIERES MINUTES

N° 66

PJP

SAS au capital de 1.000 euros
Porté à 3.000 euros

Siège social : Lieu-dit A Contra
Chemin de Pietrosella, 20167 Alata
RCS Ajaccio 839 336 930

Aux termes des décisions en date du 21/09/2021, l'associé unique a décidé à compter de ce jour :

- du certificat de dépôt des fonds établi le 13/09/2021 par la banque Société Générale, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 2.000 euros par émission de 200 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1.000 euros à 3.000 euros.

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à Mille (1.000) euros.

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Trois Mille (3.000) euros.

- de remplacer la dénomination sociale "PJP" par "SINOPIA PLACO" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de transférer le siège social Lieu-dit A Contra, Chemin de Pietrosella, 20167 ALATA au 1, Rue du 1er Bataillon de Choc, Lieu-dit Castel-Vecchio, 20090 AJACCIO et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- de nommer M. Frédéric, Christian PADOVANI, demeurant 41, Cours Napoléon, 20000 en qualité de Président en remplacement de M. Julien MARTINI, démissionnaire, et de retirer de l'article 28 des statuts, le nom de M. Julien MARTINI sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de M. Frédéric PADOVANI.

Pour avis,
Le Président.

N° 67

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par acte SSP par la SARL GALERIE SANTA MARIA dont le siège social est Avenue Christophe Colomb à Calvi, Siren 422898627, représentée par sa Gérante, Mme Angèle-Marie MARIOTTI, à la SAS GOOD FOOD, dont le siège social est Avenue Christophe Colomb à Calvi, Siren 834317612, représenté par son Président, M Jean-Pierre BUTTAFOGHI, d'un fonds de commerce de vente de produits régionaux et artisanaux à emporter a pris fin le 1er décembre 2020.

N° 68

B. LEONELLI

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

SCI MONCELLI

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège social : Villa Susina
75, Rue de Querci, 20290 Lucciana
RCS Bastia : 441 359 452

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à BASTIA du 1er Septembre 2021, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social à compter du même jour de BASTIA [20200] 12, Rue Spinola, à LUCCIANA [20290] 75, Rue de Querci, Villa Susina et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Gérant.

Annonces légales

TRANSMETTEZ VOS FICHIERS AU FORMAT WORD



ANNONCES LEGALES

votre contact : **ALBERT TAPIERO**
04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

N° 69

DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR

Par Ordonnance de Monsieur Le Président du Tribunal Juicitaire de Bastia, en date du 3 septembre 2021, Monsieur Jean-Loup MATELLI, demeurant 64 Route de San Martino - 20200 BASTIA, a été désigné en qualité d'Administrateur provisoire de la SCI HOPAL, inscrite au RCS de Bastia sous le N° 794 718 783.

N° 70

B. LEONELLI

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

SUSINA

Société Civile Immobilière
Au capital de 200 €
Siège social : Villa Susina
75, Rue de Querci, 20290 Lucciana
RCS Bastia : 533 678 165

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à BASTIA du 1er Septembre 2021, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social à compter du même jour de BASTIA [20200] 12, Rue Spinola, à LUCCIANA [20290] 75, Rue de Querci, Villa Susina et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour Avis, Le Gérant.

N° 71

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU LIQUIDATEUR

Par Ordonnance du 9 juillet 2021, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, a renouvelé le mandat de Monsieur Jean-Loup MATELLI, demeurant 64, Route de San Martino - 20200 BASTIA, en qualité de Liquidateur de la SARL Dolce Mare, RCS 317 401 248, sise Lieu-dit Porto Pollo - 20140 Serra di Ferro.

N° 72

KS BTP CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Avenue Maréchal Lyautey
Résidence L'Orangerie
Bâtiment A1, 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 30 août 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

KS BTP CONSTRUCTION

Siège : Avenue Maréchal Lyautey, Résidence L'Orangerie, Bâtiment A1, 20090 Ajaccio
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

* Maçonnerie générale, Travaux publics
* Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Khalid AZHOUR, demeurant Avenue Maréchal Lyautey, Résidence L'Orangerie, Bâtiment A1, 20090 Ajaccio
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 73

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1-Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 23 janvier 2017, Madame Antoinette Appollonie DAMIANI, en son vivant retraitée, demeurant à BASTIA [20200] 8 avenue Maréchal Sébastiani. Née à SISCO [20233], le 1er juin 1922. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à BASTIA [20200] [FRANCE], le 7 mars 2021.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI, Notaire au sein de l'Office notarial de ROGLIANO, le 22 mars 2021.

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Yves GRIMALDI, notaire à BASTIA, le 9 juillet 2021, il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Yves GRIMALDI, notaire à BASTIA, référence CRPCEN : 20024, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 74

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1-Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 7 décembre 2012,

Monsieur Robert CIABRINI, en son vivant retraité, demeurant à Bastia [20200], 28, Quartier de l'Annonciade. Né à Vescovato [20215], le 28 avril 1930. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à Bastia [20200], [France], le 13 Février 2017.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Antoine GRIMALDI, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 26 août 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Nicolas FANTAUZZI, notaire à Calvi, référence CRPCEN : 20042, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de Bastia de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

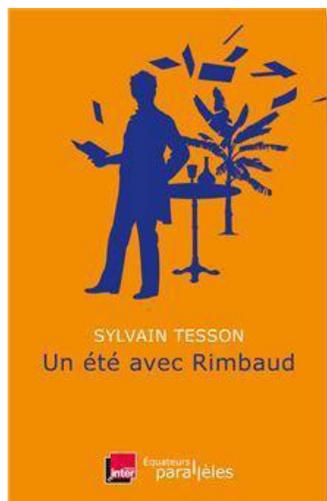
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

UN ÉTÉ AVEC RIMBAUD



Sylvain Tesson
Un été avec Rimbaud,
France Inter / Équateurs / parallèles

On connaît depuis quelques années cette sympathique collection d'ouvrages de petite dimension qui invitent à passer les vacances estivales avec un auteur de grande réputation. Jumelée avec l'émission de radio correspondante, en l'occurrence France Inter, cette initiative rencontre un incontestable succès, lié naturellement au prestige de l'écrivain présenté comme aux qualités critiques de celui qui nous le donne à écouter et à lire. C'est dire combien le lecteur pourra être alléché par l'attelage peu attendu sans doute de Sylvain Tesson, grand voyageur, et écrivain lauréat de plusieurs prix dont le Goncourt de la nouvelle, pour le récit d'expéditions hardies et de défis peu ordinaires, avec le plus que glorieusement doué autant que mystérieux poète français du XIX^e siècle.

Aussi la présentation d'Arthur, le prénom de Rimbaud, prend-elle d'emblée le parti de marcher dans les pas du jeune homme de Charleville, d'enquêter sur les chemins foulés jadis par lui et les paysages particuliers de sa région d'origine, de réfléchir sur ce qui a pu influencer, puis marquer fortement, le fils de modestes paysans, l'élève de maîtres déjà attentifs à ses dons, l'adolescent avide de savoir, le poète précoce à la recherche de rencontres et d'audience. Ces manœuvres d'approche n'excluent pas les textes assez rares que le présentateur rappelle opportunément chemin faisant comme en un leitmotiv insistant, et que l'éditeur a très heureusement inscrits en caractères de couleur ce qui donne à l'ensemble un attrait supplémentaire.

Les textes critiques non plus, les avis informés sur le poète ou son œuvre, si nombreux et divers, si changeants au cours des âges, ne sont pas oubliés: Tesson les connaît très bien et leur fait parfois aussi un sort en termes définitifs, lorsqu'ils s'éloignent par trop de ses propres convictions et de ses analyses qu'il sait exprimer de façon souvent convaincante. D'autant que de page en page, le caractère aventureux du poète illuminé semble comme déteindre sur celui de l'exégète qui n'est pas ici quelque penseur de bureau nourri de jugements un peu pédants mais bien cet aventurier qui sait apprécier les routes difficiles, celles de toute vie hors des sentiers battus.

Le lecteur se laisse donc entraîner ainsi le long de chapitres aux noms étranges qui résonnent si bien à la réflexion de chacun et qui savent s'incruster par la formulation brillante du texte, par un sens remarquable de la métaphore, par ce goût essentiel de la poésie exhaussée au-dessus de toute autre création de la langue. Distribués dans une triangulation du chant, celui de l'aurore, celui du verbe et celui des pistes, ces chapitres égrènent leurs propositions avec pertinence et esprit, justesse et brio, dans un feu d'artifice de trouvailles spirituelles, d'oxymores et autres créations langagières, de jeux de mots, de pointes d'humour et de poésie mêlés, de formules frappées et de bonheurs d'écriture... qui conquièrent d'abondance celui qui lit.

Nous savons bien qu'on a beaucoup écrit sur ce Rimbaud qui après de brillants débuts porteurs des promesses du génie, a disparu par une fuite étrange vers des trafics peu glorieux sur les terres de la Corne d'Afrique avant de venir mourir d'un cancer des os à l'hôpital de Marseille. Ce terrible itinéraire de l'astre poétique du siècle à la fin si lamentable a provoqué une abondante littérature qui a parfois négligé la lecture attentive d'une œuvre au profit de jugements sur l'homme, dont la conduite considérée comme décevante assombrit d'autant les promesses excessives de jeunesse. Tesson n'adopte pas une telle démarche et préfère garder à l'esprit les vertus réelles de la poésie sans occulter pour autant les côtés plus problématiques de ce caractère, ce «*fatalisme [comme] humanisme*», cette «*géographie de la démission*», puisque, dit-il, «*il faut tenter de vivre*», expressions donnant en quelque sorte le ton des dernières pages de son ouvrage. ■

EXPOSITION

Qui, ancu i muntagni si scuntrani

Son nom ne nous parle pas nécessairement de prime abord, mais il y a fort à parier que son travail a déjà attiré notre attention, nous a émus, que ce soit après les attentats de Paris, lors des manifestations de gilets jaunes, à l'occasion des obsèques de Jacques Chirac, ou lorsqu'il donne à voir les bidonvilles de Seine-et-Marne où sont reléguées une quinzaine de familles roms. Kamil Zihnioglu, 28 ans, est photojournaliste indépendant. Il collabore avec l'agence Associated Press et le quotidien *Le Monde*. Parallèlement, il développe des projets photographiques personnels, tels que *Épilogue*, une série de 101 images qui témoigne des 322 derniers jours du mandat présidentiel de François Hollande. En janvier 2018, il décide cela dit de faire une pause, prendre du recul: «*Mon travail de photographe d'actualité me pèse. Mes images me paraissent éphémères, presque dénuées de sens. Elles naissent, puis disparaissent en quelques jours à peine, dans les méandres de la sur-information.*». Il découvre la Corse en hiver, bien différente de celle qu'il a pu connaître auparavant: «*L'île, dépourvue de son ciel bleu, désertée par les touristes, présente alors une toute autre image. Loin de la carte postale qui nous apparaît habituellement. L'hiver, les montagnes semblent reprendre le dessus. Frappé par l'enchantement et la poésie dégagés, je me défais de cette image biaisée de mes souvenirs d'enfance.*». Il entreprend alors un travail sur le long terme consacré à l'identité culturelle de la jeunesse corse et ce qui contribue à la construire. «*L'insularité amène un vécu spécifique, et les avantages et contraintes liés à cette figure géographique particulière sont très propices à la création d'un imaginaire commun [...] La sociologue Anne Meistersheim, évoque trois caractéristiques différentes pour définir une île: l'insularité (reposant sur des indices géographiques et économiques), l'insularisme (reposant sur des facteurs politiques et géopolitiques) et l'îléité (reposant alors sur le vécu, la culture et l'imaginaire insulaire). L'îléité se définit par un vécu, une expérience, un ressenti, un savant mélange des trois peut-être, teinté d'une forte affectivité pour l'île. C'est cette dernière idée que je retiendrai comme guide.*». Ce travail, *Qui, ancu i muntagni si scuntrani*, a valu à Kamil Zihnioglu de recevoir en 2020 l'un des deux prix Zoom décernés lors du Salon de la Photo à Paris.

Jusqu'au 18 décembre 2021. Médiathèque l'Animu. Porto-Vecchio. ☎ 04 95 23 35 89 & /www.porto-vecchio.fr



THÉÂTRE/PERFORMANCE

Rebota rebota y en tu cara explota

«*Nous sommes des centaines de milliers à sortir dans la rue pour célébrer le football. Nous mangeons les déchets plastiques que l'on jette dans l'estomac des poissons, qu'on cuisine ensuite pour le dîner. Nous vendons des appartements à des prix qui nous sont inaccessibles, pour ensuite aller manifester contre le tourisme. Nos amis sont devenus des politiciens qui habitent maintenant dans leurs bureaux. Dans le pays dans lequel nous vivons, on assassine des femmes, à raison de deux par semaine depuis bientôt dix ans, et nous (les femmes) devons continuer à nous défendre et à nous justifier. Malgré cela, à chaque décès on ne manque jamais la minute de silence devant les mairies. Nous, les femmes, on ne «perd» pas la vie, non: on nous assassine. Appelons les choses par leurs noms.*». Agnés Mateus est licenciée en journalisme, formée au jeu et à la danse, Quim Tarrida est artiste pluridisciplinaire. Tous deux sont catalans. En 2018, ils ont conçu ce spectacle-performance où, seule sur une scène qui tient le milieu entre ring et dance floor, Agnés Mateus décortique avec une verve féroce les origines des violences subies par les femmes. N'hésitant pas à user du rire - un rire jaune, à plus d'un titre, parfois- elle alerte et invite à combattre l'indifférence ou la résignation. Spectacle surtitré en français.

Le 24 septembre, 21 heures Fabrique de Théâtre, Bastia. ☎ 04 95 39 01 65 & www.theatrealibi.com

**Lulu Van Trapp**

Au commencement, il y avait La Mouche, groupe punk autoproduit dans lequel évoluaient Rebecca Fourcade et Maxime Rezai Rashti, et pour lequel Rebecca s'était créé un alias en forgeant de toutes pièces le personnage de manageuse du groupe, une certaine Lulu Van Trapp. En 2017, le groupe prend une nouvelle orientation, en accordant davantage de place aux textes et en élargissant son registre musical, puis Manuel Dupont (basse) et Nicolas Colson (batterie) se joignent à Rebecca (chant, synthés) et Maxime qui après avoir été bassiste dans La Mouche prend cette fois la guitare et le chant. Et le groupe Lulu Van Trapp se met en place. Depuis lors, les Lulu Van Trapp composent, écrivent (en français et en anglais) apprennent, tournent, sortent des clips, organisent d'immenses bals costumés, travaillent avec une coiffeuse, une styliste, une maquilleuse, une scénographe, montent sur scène en costume trois-pièces et en sortent nus... Héritiers des Rita Mitsouko? Difficile de ne pas y penser, certes, mais faut-il toujours chercher des filiations et s'enfermer dans le jeu des comparaisons? Invités sur la scène de l'Aghja à ses débuts, en novembre 2018 et accueilli avec enthousiasme, le groupe y fait son retour avec son premier album de dix titres, *I'm not here to save the world*, sorti en avril 2021 et édité en CD et vinyl.

Le 1^{er} octobre, 21 heures L'Aghja, Ajaccio. ☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com



LA CORSE AU MILIEU DE LA MÉDITERRANÉE



Septembre 2020 aura été un mois de grandes premières. Le 3, c'est en effet la première fois que l'ensemble des jeunes insulaires retrouvent le chemin des écoles, collèges, lycées et autres universités depuis le confinement de mars. Une rentrée qui se déroule toutefois dans un contexte un peu particulier. Loin d'être derrière nous, l'épidémie de Covid-19 touche encore lourdement la Corse, au point que l'île passe en «zone rouge» dès le début du mois. Bars et restaurants sont contraints de fermer leurs portes à minuit, tandis que les hôpitaux interdisent les visites et que le masque redevient obligatoire dans plusieurs grandes villes pour tenter de freiner la seconde vague de l'épidémie sur l'île. Alors que la saison touristique n'est pas encore tout à fait finie, cette circulation active du virus en Corse inquiète notamment à l'étranger. Ainsi, l'Allemagne et la Suisse ne tardent pas à classer la Corse comme «zone à risque» et imposent aux voyageurs des quarantaines et tests de dépistage. Au fil de l'avancée du mois, la situation sanitaire continuant de se dégrader, la Belgique interdit carrément pour sa part à ses ressortissants la destination corse, alors que l'Italie de son côté décide d'imposer à tous les voyageurs venant de Corse un test négatif de moins de 72 heures avant l'entrée sur son territoire.

Autre grande première en cette fin d'été, le Med7, sommet de 7 pays du Sud de l'Union européenne, est organisé pour la première fois en France le 10 septembre et c'est le golfe d'Ajaccio et Porticcio qui ont été choisis pour accueillir l'évènement. Consacré aux questions méditerranéennes, ce sommet qui réunit les chefs d'État français, italien, espagnol, portugais, chypriote, grec, et maltais vise à resserrer les liens entre ces pays autour d'enjeux de développement durable et de souveraineté. Arrivé en Corse la veille du sommet, le Président Macron a également souhaité profiter de cette séquence insulaire pour assister aux cérémonies de commémoration de la libération d'Ajaccio et lancer une «revue de projets Corse», accompagné par ses ministres Darmanin, Gourault, Schiappa et Lemoyne. Avant de rejoindre les chefs d'État étrangers, il s'affaira à rencontrer les présidents de l'Exécutif, Gilles Simeoni, et de l'Assemblée, Jean-Guy Talamoni avant de faire un point, face à la presse dans les jardins de la préfecture d'Ajaccio, sur l'avancée des projets pour la Corse qu'il avait présenté à Bastia en février 2018.

Écologie, social, gestion des déchets, cherté du coût de la vie, renforcement des moyens de lutte contre le grand banditisme, le Président balayera l'ensemble des sujets qui font la Une de l'actualité insulaire et qui cristallisent les attentes de la population. Toutefois, peu d'annonces en ressortiront et les élus de la majorité nationaliste s'avoueront pas franchement convaincus. Politique toujours, le 27, c'est l'heure des élections sénatoriales. En Corse-du-Sud, seul le baron Mariani (a Voce di a Natura Corsa) s'oppose au sortant Jean-Jacques Panunzi, qui occupe le siège depuis 2014. Sans surprise, c'est ce dernier qui emportera la faveur des grands électeurs. En revanche, en Haute-Corse l'issue est plus incertaine. Ils sont en effet 5 candidats à s'être lancés dans la course pour succéder à Joseph Castelli. Si Jean-Marie Seité et Jean-Simon Savelli sont les deux représentants de la droite, Philippe Peretti s'est pour sa part lancé dans la course pour la gauche, tandis que Simon Venturini, proche de Corsica Libera, a choisi de se présenter sans étiquette. Mais c'est Paulu Santu Parigi, maire de Santa Lucia di Mercuriu et candidat de Femu a Corsica qui l'emportera et deviendra le premier représentant nationaliste corse au Palais du Luxembourg.

Enfin, septembre 2020 aura aussi été l'heure d'une dernière. Le 20, après près d'une semaine de traversée, Thierry Corbala, dit «le Dauphin corse», arrive sur la plage de Mandelieu-la-Napoule avec une grande émotion. Parti de Calvi, cet athlète habitué des défis hors du commun s'était fixé pour objectif de traverser la Méditerranée à la nage afin de rejoindre les lieux de l'accident qui l'avait privé de ses deux bras en 1988. Un 14^e et dernier défi pour ce champion au grand cœur, avant de tourner la page ■ MP

UN AN PLUS TARD

Si la situation sanitaire semble s'améliorer en cette rentrée, c'est *le cœur de l'été 2021 qui a cette année été marqué par une quatrième vague de Covid-19 en Corse. Du côté des relations avec l'État, rien ne semble avoir progressé depuis l'an passé et les principaux sujets d'attente sont toujours au point mort. Enfin, le Dauphin corse a pour sa part décidé de quitter cette île si chère à son cœur à la fin de l'été et vient de s'établir dans les Landes, où il continue de nager chaque jour. ■ MP

CARNETS DE BORD

L'ALLEMAGNE, LA FRANCE ET LA PLANISPHÈRE

par Béatrice HOUCARD



C'est bientôt le clap de fin pour Angela Merkel, qui était devenue chancelière d'Allemagne le 22 novembre 2005, il y a quinze ans et dix mois. Elle n'est pas très loin du record de longévité détenu par Helmut Kohl (16 ans et 26 jours), sans parler des presque dix-neuf ans de Bismarck à la fin du XIX^e siècle...

Ce record de son «mentor» Kohl, qui l'appelait «la gamine» (Das Mädchen), elle s'en rapprochera un peu plus si, comme cela arrive en Allemagne, il faut une coalition pour constituer une majorité et où l'attente peut durer quelques semaines avant de savoir qui la remplacera : Olaf Scholz (SPD) ou Armin Laschet (CDU) ? Avec ou sans les libéraux de Christian Lindner ou les Verts d'Annalena Baerbock ? Les Allemands votent dimanche 26 septembre mais il leur faudra sans doute être patients pour connaître le nom du chancelier ou de la chancelière.

Pendant qu'Angela Merkel était reconduite à la tête de l'Allemagne en 2009, 2013 et 2018, quatre présidents français se succédaient à l'Élysée : Jacques Chirac pour la fin de son mandat, Nicolas Sarkozy, François Hollande et Emmanuel Macron. Avec un flegme qui la fait peu ressembler aux héroïnes des opéras de Wagner, pour lesquels elle fait chaque été le pèlerinage de Bayreuth, Angela Merkel a dû s'adapter au style et à la politique de chaque président.

En écoutant quelques proches des quatre, pas de doute : chacun aurait été le «préféré» d'Angela Merkel... Avec Jacques Chirac, le seul chef d'État au monde à avoir gratifié la chancelière d'un délicat baisemain, les contacts ont été peu nombreux mais il fallait, en 2005, dépasser le «non» des Français au référendum sur la Constitution européenne. Ensuite, Angela Merkel n'oubliera jamais d'envoyer à l'ancien président de la bière pour son anniversaire, et prendra jusqu'à la fin de ses nouvelles auprès d'Emmanuel Macron.

Avec Nicolas Sarkozy, les relations ont d'abord été difficiles, notamment en raison du style extraverti du successeur de Chirac et des tapes dans le dos que n'appréciait guère Merkel. «Décider vite lui était insupportable. Attendre, tergiverser, perdre mon temps représente pour moi le pire», écrit Nicolas Sarkozy dans son livre *Le temps des tempêtes*. Finalement, de gré ou de force, le président toujours pressé et la chan-

celière contrainte à la lenteur par son tempérament et par les institutions allemandes ont fini par s'approprier. Elle lui offrait des DVD, il lui faisait envoyer du vin rouge français. Dans les sommets européens, ils échangeaient des regards complices comme des collégiens quand, par exemple, Silvio Berlusconi avait la parole... «Je n'ai pas assisté à des moments de tension ou d'incompréhension totale. Ils savaient tous deux trouver des compromis», raconte Henri Guaino, alors conseiller spécial du président de la République.

Pour François Hollande, les avis sont partagés. Angela Merkel le prenait pour «un fumiste», selon Jean Dominique Giuliani, président de la fondation Robert-Schuman. Dans l'entourage de l'ancien président socialiste, on jure le contraire. «L'Europe est une évidence et le compromis l'est aussi. Elle n'a jamais fait preuve d'agitation ni de suffisance, elle ne cherchait pas à faire croire qu'elle décidait de tout», confie l'ancien ministre Michel Sapin. François Hollande lui-même livre cette étonnante analyse dans le livre *Un président ne devrait pas dire ça*, de Gérard Davet et Fabrice Lhomme : «Le portrait que l'on fait de moi, c'est celui de Merkel. Attendre toujours le dernier moment, ne vouloir rien compromettre, avancer par étapes...»

Avec Emmanuel Macron, le contact personnel est au beau fixe. La chancelière est bluffée par ce jeune président brillant, par la volonté que révèlent les choix de sa vie privée. Biographe de la chancelière, Marion Van Renterghem (*C'était Merkel*, éditions des Arènes) note même que, pour leur première rencontre à Berlin, Angela Merkel s'était «pomponnée» plus que d'habitude. Des témoins assurent l'avoir vue «rosir» ce jour-là. Cela dit, si on n'est pas dans du Wagner, on n'est pas non plus dans une opérette. Avec Emmanuel Macron, Angela Merkel a dû, entre autres, gérer les conséquences d'une pandémie inédite et mondiale, jusqu'à accepter en 2020 ce qu'elle avait toujours refusé auparavant : un grand plan européen de relance basé, pour première fois, sur une dette commune. Davantage dans l'intérêt de l'Allemagne que pour les beaux yeux d'Emmanuel Macron, même si celui-ci semble bien être le fameux «préféré».



Illustration ICN d'après photos DR

UNE LONGUE LISTE D'ÉPREUVES

La pandémie de Covid-19 n'aura été que la dernière épreuve adressée aux couples franco-allemands depuis seize ans. Quand on en fait la liste, on reste sidéré : nécessité d'un nouveau Traité européen (ce sera celui de Lisbonne), crise financière de 2008, crise de la dette, affaire grecque avec menace de « Grexit », annexion de la Crimée, guerre en Ukraine, arrivée au pouvoir de Donald Trump, attentats terroristes, vague migratoire, montée en puissance de la Turquie, Brexit, Afghanistan... Pour Angela Merkel, si peu impliquée lors de la chute du mur de Berlin alors qu'elle vivait à l'Est, les événements historiques ont été légion. Elle fut, le 7 janvier 2015, la première à téléphoner à François Hollande en apprenant les attentats de *Charlie Hebdo*. Ce jour-là, confia Hollande, « *sa voix est douce, presque maternelle.* » Ce n'est pas pour rien, sans doute, que les Allemands l'avaient surnommée « Mutti » [Maman].

Que retiendra l'Histoire ? Sans doute que la chancelière a fait preuve de pragmatisme beaucoup plus que d'un véritable engouement européen. Forte de la puissance économique allemande mais contrainte de tenir compte de son électorat (une population vieillissante, des épargnants soucieux d'orthodoxie budgétaire), elle a d'abord, sans négliger l'Union européenne, défendu les intérêts de l'Allemagne. Sans doute pourrait-on dire la même chose des autres dirigeants. Mais, face à la vague du « dédagisme », qui ne frappe pas seulement la France, la longévité d'Angela Merkel impressionne et suscite le respect. En matière électorale, il y a peu de place pour le hasard.

« UN NEZ EN FORME DE FINISTÈRE »

Emmanuel Macron et Angela Merkel auraient pu se demander comment relever ce nouveau défi : sous l'influence des Etats-Unis, l'Australie a renoncé à acheter les douze sous-marins français pour lesquels elle avait signé. Face à la Chine, Etats-Unis, Grande-Bretagne et Australie ont décidé de créer un « front de résistance » intitulé « Aukus ».

Pour la France, c'est un camouflet d'autant plus violent que la volte-face australienne, si elle n'a pas été une surprise totale pour les spécialistes du sujet, n'avait pas été annoncée aux

autorités françaises. Australiens et Américains auraient pu, au moins, se montrer bien élevés. Mais non.

Soudain, on se demande si la méthode de Joe Biden, pour reprendre le mot très fort utilisé par le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, « *c'est Trump, sans les tweets* ». Un Jean-Yves Le Drian que l'on avait rarement vu aussi remonté, parlant de « *crise grave* », utilisant les mots « *mépris* », « *mensonge* », « *duplicité* », « *rupture majeure de confiance* » et gratifiant la diplomatie britannique de l'accusation d'« *opportunisme permanent* ». Dieu merci, on ne se fait plus la guerre !

La France a rappelé à Paris ses ambassadeurs à Washington et Canberra. L'idéalisation de Joe Biden, comme celle naguère de Barack Obama (qui plaidait déjà, en 2011, pour regarder « le vaste potentiel de la région Asie Pacifique »), aurait-elle empêché les dirigeants français de regarder la réalité en face ? Le centre du monde s'est déplacé et les Américains regardent ailleurs. Oui, ça fait mal quand on a « *une certaine idée de la France* », mais ce n'est pas vraiment nouveau.

Quand un enfant cherche la France sur un planisphère, il a du mal à trouver ce pays que Claude Roy décrivait (pour une chanson de Serge Reggiani) comme « *un machin qui ressemble à la tête d'un bonhomme, en forme d'hexagone avec un très grand nez [...], un nez en forme de Finistère* »... La France, c'est un tout petit pays perdu au milieu d'un petit continent qui s'appelle l'Europe.

On a longtemps triché en mettant la France au milieu pour que les enfants français ne voient qu'elle. Hélas, il va falloir regarder autrement le planisphère car, comme Valéry Giscard d'Estaing le constatait au milieu des années 1970, au grand dam des gaullistes, la France est devenue « *une puissance moyenne* » sauvée par son armement nucléaire et sa place de membre permanent au conseil de sécurité de l'ONU.

Quelle est aujourd'hui la place de la France dans le monde ? Quels moyens se donne-t-elle pour revenir au centre du jeu, si elle estime devoir y revenir ? Que voilà de beaux débats pour une campagne électorale ! Il y a justement une présidentielle dans sept mois et le sujet sera sûrement abordé. À la toute fin des émissions, quand on commence à regarder les compteurs car il va être l'heure de rendre l'antenne. ■

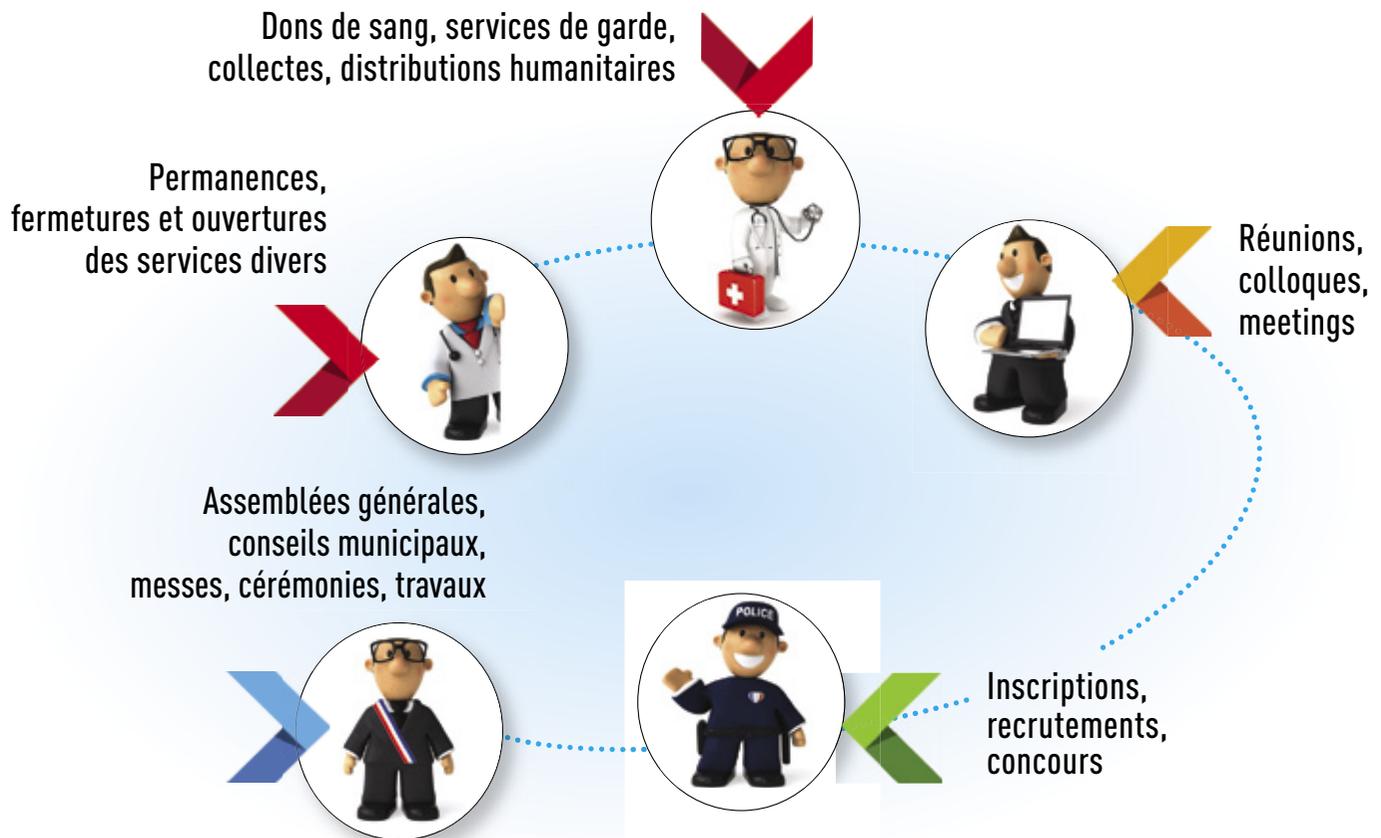
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

